

# VILLE DE SAGUENAY

## CHAPITRE 18

Dispositions transitoires et finales



## Table des matières

<i>CHAPITRE 18 DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES</i> .....	18-1
ARTICLE 1522      PROCÉDURES, SANCTIONS ET RECOURS.....	18-1
ARTICLE 1523      ABROGATION ET REMPLACEMENT .....	18-1
ARTICLE 1524      DISPOSITION TRANSITOIRES .....	18-1
ARTICLE 1525      ENTRÉ EN VIGUEUR .....	18-1



## CHAPITRE 18 Dispositions transitoires et finales

### ARTICLE 1522 Procédures, sanctions et recours

Les dispositions sur les procédures, sanctions et recours des règlements de zonage énumérés à l'article 3 des présentes s'appliquent pour valoir comme si elles étaient ici au long reproduites.

VS-RU-2017-92a.1.47

VS-R-2012-3, a.1522

### ARTICLE 1523 Abrogation et remplacement

Le présent règlement remplace et abroge toute disposition incompatible avec les règlements de zonage énumérés à l'article 3 des présentes et qui pourrait se retrouver dans d'autres règlements antérieurs de la ville.

VS-RU-2017-92a.1.48

VS-R-2012-3, a.1523

### ARTICLE 1524 Disposition transitoires

L'abrogation de règlement n'affecte pas les droits acquis, les infractions commises, les peines encourues et les procédures intentées. Les droits acquis peuvent être exercés, les infractions commises peuvent être poursuivies, les peines imposées et les procédures continuées, et ce, malgré l'abrogation.

Ainsi, le remplacement ou la modification par le présent règlement de dispositions réglementaires n'affecte pas les procédures intentées sous l'autorité des dispositions remplacées, non plus que les infractions pour lesquelles des procédures n'auraient pas encore été intentées, lesquelles se continueront sous l'autorité desdites dispositions réglementaires remplacées ou modifiées jusqu'à jugement final et exécutoire.

VS-R-2012-3, a.1524

### ARTICLE 1525 Entré en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1).

VS-R-2012-3, a.1525

\_\_\_\_\_  
Greffière

\_\_\_\_\_  
Maire

